info Jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES



Être bénévole

ÊTRE CITOYEN
Devenir bénévole, volontaire - Mai 2026

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

SOMMAIRE

C'est quoi être bénévole ? 2
Réfléchir à son engagement 3
Devenir bénévole 4
Des congés pour s'engager 8
Contacts utiles 9
Sites utiles 11

C'est quoi être bénévole ?



Le **bénévolat est une activité libre, volontaire et non rémunérée,** réalisée au sein d'une association ou d'une organisation, sans cadre contractuel prévu par le droit du travail. Le bénévole s'engage **selon ses disponibilités,** à la fréquence et pour la durée qu'il choisit, généralement en dehors de ses obligations professionnelles, scolaires ou familiales.
Aucune condition d'âge ni de diplôme n'est exigée pour s'engager comme bénévole. Bien qu'il ne soit pas lié par un contrat de travail, le bénévole doit respecter les règles et le fonctionnement de la structure qui l'accueille.

Le bénévole ne possède ni le statut de salarié, ni celui de stagiaire ou de volontaire. Il reste libre d'interrompre son engagement à tout moment, sans formalité ni compensation financière.



Réfléchir à son engagement

Avant de devenir bénévole, il est important de réfléchir à son projet d'engagement afin de choisir une mission adaptée à ses envies et à sa disponibilité. Le bénévolat repose sur un engagement libre, qui peut être ponctuel ou régulier, dans des domaines très variés comme la solidarité, le sport, la culture ou l'environnement.

1. IDENTIFIER SES MOTIVATIONS PERSONNELLES

Avant tout engagement, il est essentiel de clarifier les raisons qui donnent envie de devenir bénévole : volonté de s'engager pour une cause, envie d'être utile, découverte du milieu associatif, besoin d'expérience ou souhait de s'investir dans un projet collectif. Cette réflexion permet de donner du sens à son engagement et de mieux s'orienter.

2. DÉFINIR SON TEMPS ET SES DISPONIBILITÉS

Le bénévolat s'adapte aux rythmes de chacun. Il est important de définir le temps que l'on peut réellement consacrer à une association : interventions ponctuelles (événements, actions courtes) ou engagement régulier (hebdomadaire, mensuel). Cette étape permet d'assurer une participation réaliste et durable.

BON À SAVOIR

Les jeunes de moins de 16 ans peuvent s'engager dans une mission de bénévolat. **www.jeveuxaider.gouv.fr**

3. CHOISIR LE TYPE DE MISSION ET LE DOMAINE D'ENGAGEMENT

Les associations proposent des missions très variées : solidarité, action sociale, sport, culture, éducation, environnement, santé, etc.
Il est important d'identifier les domaines qui correspondent à ses centres d'intérêt afin de s'investir dans une action motivante et cohérente avec ses valeurs.

4. PRENDRE EN COMPTE SON ORGANISATION PERSONNELLE

L'engagement bénévole doit être compatible avec son quotidien (études, emploi, vie familiale). Il est donc nécessaire d'anticiper ses contraintes, la localisation des missions et les déplacements éventuels afin de garantir la faisabilité de son engagement.

Se poser ces questions permet de s'engager de manière réfléchie et de vivre une expérience bénévole enrichissante, en accord avec ses valeurs et ses possibilités.



Devenir bénévole

S'engager comme bénévole, c'est avant tout trouver une structure et une mission qui correspondent à ses envies, ses disponibilités et ses centres d'intérêt.

OÙ S'ENGAGER ?

Le bénévolat peut se faire dans de très nombreux lieux et structures.

Il est possible de s'engager au sein

- d'associations locales (solidarité et action sociale, sport, culture, éducation, environnement, santé, aide aux personnes ou encore animation locale, etc.),
- dans votre établissement scolaire,
- auprès d'une structure publique.

Le bénévolat peut également se réaliser lors d'événements ponctuels (manifestations sportives, culturelles, actions solidaires, collectes, festivals), où les besoins en bénévoles sont souvent importants sur des périodes courtes.

Il est essentiel de choisir un organisme dont on partage les valeurs et les modes d'action. Avant de s'engager, il est recommandé d'échanger avec la structure afin de mieux comprendre son fonctionnement et de s'assurer que l'engagement correspond à ses attentes, pour éviter toute déception.

COMMENT TROUVER UNE MISSION ?

Trouver une mission de bénévolat peut se faire de plusieurs manières complémentaires.

Internet : les sites spécialisés

Consultez des plateformes qui centralisent et diffusent des offres de bénévolat selon vos centres d'intérêt, votre disponibilité et votre localisation.
www.jeveuxaider.gouv.fr
www.tousbenevoles.org - **www.benevolt.fr**
https://associations.gouv.fr
www.reunionbenevolat.re

BON À SAVOIR

Le **CRAJEP Réunion (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire)** regroupe de nombreuses associations réunionnaises engagées dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la culture, du sport, de l'environnement ou encore de la solidarité. Consultez la liste des associations adhérentes sur leur site.
www.crajep.re/nos-adherents

Être bénévole dans une association

Le plus simple pour devenir bénévole est parfois d'aller directement à la rencontre des associations. Par exemple, si vous souhaitez aider une structure comme la SPA (Société Protectrice des Animaux), vous pouvez les contacter directement afin de connaître leurs besoins, leurs missions et les rôles possibles pour les bénévoles.
https://spadelareunion.com

S'engager dans la gouvernance d'une association

Dans une association, vous pouvez aussi participer à la gouvernance, c'est-à-dire à l'organisation, aux décisions et au fonctionnement de la structure.
La gouvernance associative permet notamment :

- de définir les projets et les orientations de l'association ;
- de participer aux prises de décision ;
- de répartir les rôles et les responsabilités ;
- de faire vivre la démocratie interne de l'association.

Les bénévoles peuvent s'engager au sein :

- du conseil d'administration ;
- du bureau (présidence, trésorerie, secrétariat…) ;
- de commissions ou groupes de travail.

Vous cherchez une association près de chez vous ? Renseignez-vous auprès :

- de votre mairie : elle met souvent à disposition un annuaire ou un guide des associations locales, consultable sur place ou sur son site Internet. Cela permet d'identifier facilement les structures qui recherchent des bénévoles près de chez vous et de découvrir les possibilités d'engagement sur votre commune, quartier.
- de la Maison des associations (MDA) : installées dans certaines villes, les Maisons des associations sont des lieux ressources dédiés à la vie associative locale. Elles accompagnent les associations dans leur fonctionnement et mettent à disposition des services mutualisés. Elles permettent également de s'informer sur les associations du territoire et d'identifier les besoins en bénévoles, facilitant ainsi l'engagement local. Vérifiez auprès de votre mairie ou sur son site Internet s'il existe une Maison des associations (MDA) à proximité.
  https://mda-saintjoseph.re
  https://mda-saintbenoit.re

BON À SAVOIR

Organisés chaque année dans de nombreuses villes de La Réunion, **les forums des associations** permettent de rencontrer en un même lieu et sur une journée, les associations locales. C'est l'occasion de découvrir leurs actions, d'échanger directement avec les bénévoles et d'identifier des missions de bénévolat.
Pour connaître les dates et lieux, renseignez-vous auprès de votre mairie.



Être bénévole au sein de la Jeune Chambre Économique (JCE)

Les Jeune Chambre Économique (JCE) regroupent des personnes de 18 à 40 ans souhaitant s'engager bénévolement dans des projets utiles au territoire et à la société. Les actions menées concernent différents domaines : environnement, citoyenneté, développement économique, solidarité, culture ou encoresensibilisation du public.Les JCE locales proposent régulièrement des projets et des actions ouvertes aux personnes souhaitant s'investir dans la vie locale.

https://jce-saintdenis.com
Facebook : **Jce Grand Sud de La Réunion**

Être bénévole dans une réserve communale de sécurité civile (RCSC)

Le bénévolat peut aussi prendre la forme d'un engagement citoyen au sein d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC). Ces réserves regroupent des habitants volontaires mobilisés pour aider la population en cas de catastrophe naturelle, cyclone, inondation ou autre situation d'urgence.

Les bénévoles peuvent participer :

- à l'aide aux habitants,
- à l'accueil des sinistrés,
- à la logistique et à l'information,
- à la prévention des risques.

À La Réunion, la commune de Saint-Paul a lancé la première réserve communale de sécurité civile de l'île afin de renforcer la solidarité et la prévention face aux catastrophes naturelles.

www.cnrcsc.org
www.mairie-saintpaul.re



Être bénévole au sein de chantiers participatifs et solidaires

Les chantiers participatifs sont des actions de bénévolat collectif permettant de s'impliquer concrètement sur le territoire réunionnais, par exemple dans la protection de l'environnement, la solidarité ou la restauration de sites naturels et du patrimoine. Il existe des chantiers à La Réunion :

- le Parc national de La Réunion organise des chantiers participatifs pour préserver la biodiversité et lutter contre les espèces envahissantes;
- Nature Océan Indien organise des chantiers participatifs autour de la protection de la biodiversité (restauration d'habitats, plantation, lutte contre les espèces invasives);
- le Secours Catholique propose des chantiers solidaires liés à l'amélioration de l'habitat et à l'aide aux personnes en difficulté;
- la SEOR (Société d'Études Ornithologiques de La Réunion) propose aussi des chantiers participatifs permettant aux bénévoles de s'engager dans des actions de protection de l'environnement et de la biodiversité;
- les Compagnons Bâtisseurs proposent des projets autour de l'amélioration de l'habitat, de l'entraide et de l'auto-réhabilitation accompagnée. Les bénévoles peuvent participer à des ateliers de quartier, des chantiers solidaires ou des actions de rénovation auprès d'habitants en difficulté.

www.reunion-parcnational.fr
https://reunion.secours-catholique.org
https://natureoceanindien.org
www.compagnonsbatisseurs.eu/ile-de-la-reunion
https://seor.fr

BON À SAVOIR

Les **chantiers de jeunes bénévoles** sont des projets collectifs d'intérêt général, réalisés sur une courte durée (environ 1 à 3 semaines), en France ou à l'étranger. Ils rassemblent des jeunes autour d'actions concrètes et utiles. Ces chantiers sont ouverts sans condition de diplôme ni d'expérience et accueillent les jeunes dès 14 ans selon les dispositifs. Ces chantiers se déroulent la plupart du temps au départ de la France hexagonale.
www.rempart.com
www.cotravaux.org - **www.concordia.fr**

Être secouriste bénévole

La mission d'un secouriste est de porter assistance à des personnes en danger (victimes d'accidents, par exemple) et de leur dispenser les premiers secours.
Vous exercez votre mission au sein d'une association agréée de sécurité civile et tu peux intervenir lors de dispositifs prévisionnels de secours (événements sportifs, culturels, festivals…), en soutien aux populations lors de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence, pendant des opérations de secours et d'assistance, dans des actions de prévention et d'initiation aux gestes qui sauvent. L'engagement est possible à partir de 16 ans (avec autorisation parentale selon les structures). Pour devenir secouriste bénévole, il faut être titulaire du PSC1 (Premiers secours citoyens de niveau 1). Certaines structures agréées de sécurité civile proposent cette formation directement à leurs bénévoles.
https://croixblanchereunion.re
https://reunion.croix-rouge.fr
https://reunion.protection-civile.org

Se former en tant que bénévole

En tant que bénévole, il est possible de suivre des formations afin de développer des compétences utiles à son engagement associatif. Ces formations constituent un atout pour l'association dans laquelle vous êtes investi, mais aussi pour votre parcours personnel et professionnel.
Elles sont proposées par différentes structures publiques et associatives, souvent gratuitement, dans des domaines variés : gestion de projet, communication, comptabilité, organisation ou encore méthodologie associative.
https://formations-benevoles.org/reunion

Le compte d'engagement citoyen (CEC)

Le compte d'engagement citoyen (CEC) **permet de reconnaître et valoriser certaines activités bénévoles ou volontaires exercées** dans le cadre associatif ou de dispositifs d'engagement. Il recense les heures d'engagement effectuées et peut ouvrir des droits à la formation, crédités sur le compte personnel de formation (CPF). **Le bénévole ou volontaire déclare ses activités sur une plateforme dédiée**, en indiquant la nature de son engagement et le nombre d'heures effectuées. Par la suite, l'association ou l'organisme dans lequel l'engagement a été réalisé confirme les informations déclarées. Une fois validées, ces heures permettent d'obtenir des droits à la formation, crédités sur le compte personnel de formation (CPF).



Des congés pour s'engager

Vous avez envie de faire une pause dans votre activité professionnelle pour vivre une expérience de bénévolat ou d'utilité sociale, en France ou à l'étranger ? Différents types de congés existent et peuvent vous permettre de le faire dans un cadre défini et sécurisé.

CONGÉ DE REPRÉSENTATION

Le congé de représentation permet aux salariés du secteur public ou privé, engagés bénévolement dans une association, de participer à des instances de concertation placées sous l'autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale.
Ce congé peut être accordé dans la limite de 9 jours par an, consécutifs ou fractionnés selon les besoins.
L'employeur n'est pas obligé de maintenir la rémunération pendant l'absence du salarié (sauf dispositions plus favorables).

CONGÉ ENGAGEMENT

Le congé d'engagement associatif permet aux bénévoles exerçant des responsabilités dans une association de s'absenter de leur travail pour réaliser leurs activités associatives.
Il concerne notamment les bénévoles élus au sein d'une association (conseil d'administration, bureau…) ainsi que les responsables encadrant d'autres bénévoles.
Ce congé peut aller jusqu'à 6 jours par an, fractionnables en demi-journées et n'est pas rémunéré, sauf dispositions plus favorables prévues par l'employeur ou une convention collective.

CONGÉ DE FORMATION DE CADRES ET D'ANIMATEURS POUR LA JEUNESSE

Ce congé permet aux salariés engagés dans des activités de jeunesse, d'éducation populaire ou d'animation de suivre une formation afin de se préparer ou se perfectionner dans l'encadrement et l'animation de jeunes. Il s'adresse principalement aux salariés de moins de 25 ans investis dans une association, une fédération sportive ou une structure de jeunesse. Il n'est généralement pas rémunéré, sauf dispositions plus favorables prévues par l'employeur ou une convention collective.

Si vous ne pouvez pas bénéficier de ces congés, vous pouvez opter pour un congé sans solde ou des RTT (si vous en avez).
https://associations.gouv.fr
www.service-public.gouv.fr

BON À SAVOIR

Mécénat de compétences : Certaines entreprises permettent à leurs salariés de s'engager dans une association sur leur temps de travail.
https://associations.gouv.fr



Contacts utiles

Liste 1
Organismes d'information P.9

Liste 1
Organismes d'information

Réseau Info Jeunes

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis
Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

Info Jeunes Primat Saint-Denis
Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
https://coeur-social-974.re

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
0262 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 58 81 85
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît
Association Canal Numérique Jeunesse de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr

Info Jeunes Saint-Benoît
Ville de Saint-Benoît
Direction de l'Insertion et de l'Economie Solidaire
21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
0262 50 88 00 poste 860
sij@ville-saintbenoit.re
www.saint-benoit.re

Réunion Bénévolat

1 rue des Corbeilles d'or
97412 Bras-Panon
contact@reunionbenevolat.re
reunionbenevolat.re



Sites utiles

Jeunes360 : https://jeunes360.re
Information locale pour les jeunes réunionnais : engagement, études, emploi, mobilité, etc.

Guid'Asso Réunion :
https://guidasso-lareunion.org
Réseau d'appui à la vie associative qui accompagne les associations et les bénévoles dans leurs démarches, leurs projets et leur fonctionnement. Il permet aussi d'obtenir des informations et des conseils près de chez soi.

Associations.gouv.fr : www.associations.gouv.fr
Informations pratiques sur le monde associatif. Ressources concernant la création et la vie d'une association, les aspects juridiques et fiscaux, le bénévolat, les lieux ressources et les politiques publiques.

France Bénévolat : www.francebenevolat.org
Informations et actualités sur le bénévolat, offres de missions bénévoles, cartographie du réseau national de France Bénévolat. Possibilité de valoriser les compétences développées dans le bénévolat grâce au Passeport Bénévole.

Jeune et bénévole : www.jeuneetbenevole.org
Informations pratiques sur le bénévolat destinées aux jeunes de 8-25 ans. Description des différentes formes d'engagement, témoignages, moteur de recherche des missions bénévoles.



Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Mai 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.